ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE





(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : (51) Cl. internationale : MA 45563 B1 A61K 31/454; C12Q 1/68; A61P 35/00; A61K 31/4745

(43) Date de publication :

31.05.2024

(21) N° Dépôt:

45563

(22) Date de Dépôt :

29.06.2017

(30) Données de Priorité :

29.06.2016 US 201662356461 P

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:

PCT/US2017/040039 29.06.2017

(71) Demandeur(s):

Tesaro, Inc., Corporation Service Company 251 Little Falls Drive Wilmington, DE 19808 (US)

(72) Inventeur(s):

HEDLEY, Mary Lynne; MARTELL, Robert

(74) Mandataire:

SABA & CO., TMP

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP17821262.7

(54) Titre: MÉTHODES DE TRAITEMENT DU CANCER DE L'OVAIRE

(57) Abrégé : La présente invention concerne des méthodes d'administration d'un inhibiteur de PARP à un patient atteint d'un cancer.

REVENDICATIONS

1. Agent thérapeutique qui inhibe la poly [ADP-ribose] polymérase (« thérapie anti-PARP ») à utiliser dans le traitement du cancer chez un patient humain, dans lequel l'agent est le niraparib, ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci,

dans lequel le patient est caractérisé par un traitement antérieur avec une thérapie à base de platine et une absence de lignée germinale ou de mutation sporadique dans BRCA1 et/ou BRCA2,

dans lequel le niraparib, ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, est administré comme traitement d'entretien après une réponse complète ou partielle à au moins une thérapie à base de platine, et

dans lequel le patient est en outre caractérisé par une absence de déficit de recombinaison homologue (HRD).

- 2. Agent thérapeutique à utiliser selon la revendication 1, dans lequel le patient a une tumeur avec un statut HRD négatif.
- 3. Agent thérapeutique à utiliser selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel le niraparib, ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, est administré comme thérapie d'entretien suite à une réponse partielle à au moins une thérapie à base de platine.
- 4. Agent thérapeutique à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel le niraparib, ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci, est préparé sous la forme d'un tosylate monohydraté.
- 5. Agent thérapeutique à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le cancer est choisi dans le groupe constitué par : le cancer de l'ovaire, le cancer des trompes de Fallope, le cancer péritonéal et le cancer du sein.
- 6. Agent thérapeutique à utiliser selon la revendication 5, dans lequel le cancer de l'ovaire est un cancer de l'ovaire séreux de haut grade ou un cancer de l'ovaire à histologie prédominante séreuse de haut grade.

MA 45563B1

- 7. Agent thérapeutique à utiliser selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel le cancer est un cancer récurrent.
- 8. Agent thérapeutique à utiliser selon la revendication 7, dans lequel le cancer est choisi dans le groupe constitué par : le cancer de l'ovaire, le cancer des trompes de Fallope ou le cancer péritonéal primitif.
- 9. Agent thérapeutique à utiliser selon la revendication 8, dans lequel le cancer de l'ovaire, le cancer des trompes de Fallope ou le cancer péritonéal primitif est sensible au platine au début du traitement.